PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le lundi 25 Septembre 2023 à 15 H 00 heures

Observations de Mme ..... n°5 lotissement

Champ la Reine, 05130 Sigoyer

- pour rappel, une conduite d'eaux usées et/ou pluviales traverse la zone AUaae n°2 de Champ la Reine à la zone habitat du Village (2). Peut-on amenager sur les réseaux ?
- concernant la desserte allant du carrefour de la RD 219 et du Chemin d'Adrien :
  - quelle est sa largeur ?
  - quelle est sa catégorie (chemin communal etc) ?
  - à quelle distance du muret délimitant le chemin d'accès privé de Champ la Reine (1) serait-elle implantée ?
- concernant les habitations prévues en zone AUaae n°2
  - à quelle distance de la desserte seraient elles implantées ?
  - quelle serait leur hauteur ?
  - serait-elle uniforme ?
- n'habitant pas Sigoyer en permanence, comment puis-je m'informer du déroulé des étapes, et notamment prendre connaissance sans retard du rapport de M. le Commissaire-Enquêteur ?
- serait-il possible d'indiquer les voies de recours éventuelles ?
- mail cmm0513-copro@yahoo.fr
- Tel .....

le 25 septembre 2023

M.N.

(1) et se poursuivant comme clôture de ma propriété

(2) il semblerait en effet qu'une erreur se soit glissée dans le "résumé non technique", à savoir "les réseaux sont situés en périphérie, mais aucun ne le traverse".

le CE

Roland LINOSSIER

(1) Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

M. 0620445300

Quartier Saint Laurent
05130 Sigoyer.

Je dépose ce jour un document de 7 pages, pour précisions complémentaire à ma requête déposée en mars 2019.

Cette requête concerne la modification de classification d'un bâtiment situé sur la parcelle ZE 27 (quartier "Dessous le serre") actuellement classée "nc" alors qu'il s'agit de l'ancienne ferme familiale et devrait donc être classée "np"

Sigoyer le 25 Septembre 2023

Après avoir attentivement lu le projet je constate que celui-ci respecte scrupuleusement les règles précédemment et actuelles. C'est un projet qui, conscient aux attentes des riverains. Néanmoins je pense qu'il doit aussi, prendre en compte la voirie et qu'il faut envisager l'aménagement de celle-ci. Bon courage.

le 25/09/2023

18H fin de la permanence

le CE

Roland LINOSSIER